

COMMUNIQUE



Le 27 novembre 2006

Vote positif des créanciers membres des Comités des Etablissements de crédit d'Eurotunnel sur le projet de plan de sauvegarde

Eurotunnel enregistre avec satisfaction le vote positif des créanciers membres des comités des établissements de crédit* appelés à voter ce matin 27 novembre 2006 les propositions de restructuration financière dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

28 créanciers - sur les 35 présents ou représentés -, représentant 72 % de la dette senior et junior ont voté en faveur des propositions qui leur étaient soumises.

Il est à noter que certains hedge funds avaient contesté sans succès leur appartenance aux comités de créanciers constitués par le Tribunal de commerce de Paris, qui les a déboutés.

Eurotunnel rappelle que les mandataires judiciaires et administrateurs judiciaires avaient invité à voter en faveur de ce plan, et les en remercie.

Ce vote, qui sera suivi cet après-midi par le vote des comités des principaux fournisseurs et, avant mi-décembre, par le vote des créanciers obligataires, est une première étape décisive dans le processus d'acceptation du plan de restructuration financière élaboré par l'entreprise avec le soutien des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires.

Jacques Gounon, Président - Directeur général d'Eurotunnel, a déclaré :

« Ce vote montre à quel point le plan proposé représente un équilibre optimal entre actionnaires et créanciers à qui on ne pouvait demander plus d'efforts. Les créanciers d'Eurotunnel, qui viennent d'accepter de diviser la dette d'Eurotunnel par deux, ont approuvé un plan réaliste et équilibré, susceptible de faire enfin apparaître les performances réelles de l'entreprise et lui donner les moyens de se développer sur des bases solides. »

* créanciers détenant la dette bancaire (dette senior et junior) représentant près de 70 % de la dette totale d'Eurotunnel.